

## Prévoyance | CCN des cabinets ou entreprises d'expertises en automobiles

### > ENTREPRISE

Raison sociale

N° Siret             N° Code NAF

Forme juridique

Adresse

Code postal  Ville

Téléphone         Fax

Mail  @

Date de création de l'entreprise

Nature de l'activité

Correspondance à adresser à (si différent du siège social)

Réservé à notre organisme

N° ENTREPRISE

N° RÉGIME : CCN701000-A

Date effet de l'adhésion :

Nom du commercial

### POUR FACILITER L'ENREGISTREMENT DE VOTRE ADHÉSION

- 1- Ecrivez en lettres capitales.
- 2- Dated et signez votre bulletin d'adhésion.
- 3- Joignez un Kbis datant de moins de 3 mois précisant la nature de votre activité ou récépissé de déclaration à la Préfecture pour une association.
- 4- Envoyez-le tout à l'adresse ci-dessous.

### > POPULATION COUVERTE

ensemble du personnel : Personnel cadre et non-cadre\*

\*On entend par cadre :

a) L'ensemble des salariés experts en automobile qui exercent des fonctions relevant au minimum du niveau IV de l'échelon 3 de la grille de qualification, même s'ils n'assurent pas de fonctions d'encadrement ;

b) Les salariés qui ne sont pas visés par le point a) ci-dessus, et relevant au minimum du niveau IV, échelon 1, ayant acquis une formation technique, administrative, juridique, relationnelle ou financière sanctionnée par un diplôme ou non, exerçant un commandement par délégation de l'employeur ou qui ont en charge le fonctionnement d'un service et s'ils bénéficient d'un salaire annuel de base égal ou supérieur au plafond annuel de la Sécurité sociale et s'il y a un accord entre l'employeur et le salarié.

On entend par non-cadre : l'ensemble des salariés non visés par la définition ci-dessus.

Effectif concerné à la date de l'adhésion

### > ENGAGEMENT

Je, soussigné(e) Nom et prénom  agissant en qualité de<sup>(1)</sup>

déclare adhérer, au profit de son personnel cadre et non-cadre, tel que défini ci-dessus auprès d'Humanis Prévoyance et de l'OCIRP<sup>(2)</sup>, en vue d'appliquer les dispositions du régime de prévoyance instauré par l'accord du 22 mars 2004 et ses avenants tel que prévu par la Convention collective nationale des cabinets ou entreprises d'expertises en automobiles. La date d'effet retenue par notre organisme sera au plus tôt la date d'embauche du premier salarié ou le 1<sup>er</sup> jour du mois civil suivant l'envoi de ce bulletin d'adhésion [cachet de la poste faisant foi]. L'entreprise déclare avoir reçu et pris connaissance du présent contrat (le bulletin d'adhésion et les Conditions Générales du régime conventionnel référencées « CG-CCN-EXPERTS-AUTO-PREV-octobre 2013/ mise à jour novembre 2014 » où figurent les garanties et les cotisations, ainsi que la notice d'information « NI-CCN Experts Auto »).

Un double du bulletin d'adhésion vous confirmant votre adhésion au régime et sa date d'effet vous sera retourné par notre organisme.

Je déclare ne pas avoir, à la date de signature du présent document, de salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail<sup>(3)</sup> ou de bénéficiaires de rente éducation, ou de rente de conjoint, en cours de service. Si cette situation venait à être modifiée avant la date d'effet de l'adhésion, l'entreprise s'engage à en informer immédiatement notre organisme.

Je déclare avoir, à la date de signature du présent document, des salariés et/ou anciens salariés en arrêt de travail<sup>(3)</sup> ou des bénéficiaires de rente éducation ou rente de conjoint en cours de service. **Dans ce cas, vous devez obligatoirement remplir le document intitulé " Déclaration de reprise de passif ".**

[1] L'adhésion constituant un engagement contractuel de l'entreprise, la présente demande doit être signée par un représentant légal de l'entreprise ou, à défaut, par une personne dûment habilitée à prendre cet engagement - [2] OCIRP - Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance, organisme assureur de la rente éducation ou de la rente de conjoint, dont il délègue la gestion à Humanis Prévoyance - Union d'institutions de prévoyance régie par le code de la Sécurité sociale - 10, rue Cambacérés - 75008 Paris - [3] Incapacité temporaire de travail y compris en temps partiel pour raison thérapeutique, ou invalidité.

Fait à  le

L'entreprise  
Signature et cachet de l'entreprise

Signature Humanis Prévoyance  
Le Directeur